



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel,

QUE, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 8 décembre 2025 à 19 heures, à la salle du conseil municipal sise au 702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel (2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville) pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

Donné à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

Le directeur général et greffier

Patrick Delisle, gma